

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

REFERENCES

ARR-POP-2022-121

LE MAIRE DE VILLEURBANNE

VU : L'article L2122-18 alinéa 1

VU : Le procès verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection de la municipalité

DIRECTION POPULATION

hôtel de ville

place lazare goujon

métro gratte-ciel

69601 villeurbanne cedex

téléphone 04 78 03 67 67

télécopie 04 78 03 67 00

CONSIDERANT : qu'aucun adjoint ne pourra assurer la célébration des mariages du vendredi 16 septembre 2022.

ARRETE

ARTICLE 1

Madame Antoinette Butet, conseillère municipale, est déléguée pour remplir les fonctions d'officier d'état civil, notamment pour célébrer les mariages du vendredi 16 septembre 2022.

ARTICLE 2

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication électronique sur le site internet de la Ville et d'une transmission au Préfet (pour les actes soumis à transmission obligatoire au Préfet).

adresse postale

hôtel de ville

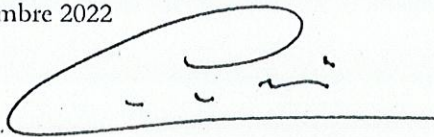
bp 65051

69601 villeurbanne cedex

en rappelant le service

concerné

Villeurbanne, le 12 septembre 2022



Cédric Van Styvendael
maire de Villeurbanne